

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue par voie de conférence téléphonique conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le mardi 14 avril 2020 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-04-11
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Banque Laurentienne - Offre de financement
- 3) Saison estivale – Entretien horticole
- 4) Période de questions
- 5) Levée de la séance

Adoptée

2020-04-12

2. BANQUE LAURENTIENNE – OFFRE DE FINANCEMENT

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay emprunte et confirme l'entente de crédit consentie par la Banque Laurentienne du Canada en date du 1^{er} avril 2020 d'un montant de quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-huit dollars (82 448\$).

Adoptée

2020-04-13

3. SAISON ESTIVALE – ENTRETIEN HORTICOLE

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les soumissions #0094 au montant de 2873.23\$ (taxes incluses) et #0095 au montant de 3449.25\$ (taxes incluses) présentés par Aménagement L.G. et Fils pour l'entretien estival horticole des sites et endroits inscrits sur les soumissions.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-04-14

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h00

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse